

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-60 du 30 mars 2015

Cahors, le **13 MAI 2022**

LOT AVAL

Section de voie : SOTURAC / ALBAS

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS NAUTIQUES

DDT46 / 2022 / n°04

Vu le courrier en date du 13 mai 2022 autorisant la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignobles à entreprendre des travaux d'aménagements nautiques sur les communes de Vire-sur-Lot, Prayssac, Parnac et Albas ;

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
en charge de la police de la navigation

INFORME LES USAGERS DE LA RIVIÈRE
DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS NAUTIQUES (MISES A L'EAU, ACCÈS
RIVIÈRE, PONTONS) SUR LES COMMUNES DE VIRE-SUR-LOT,
PRAYSSAC, PARNAC ET ALBAS À COMPTER DU LUNDI 16 MAI 2022

DEMANDE

À TOUS LES USAGERS D'OBSERVER LA PLUS GRANDE VIGILANCE

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot :**
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

Adjointe Chef d'Unité
Police de l'Eau, DPF et Navigation

Christine DEBONS

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Jusqu'à la fin des travaux

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-60 du 30 mars 2015

LOT AVAL

Section de voie : SOTURAC / ALBAS

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS NAUTIQUES

ANNEXE AVIS N°DDT46 / 2022 / n°04

ZONES D'INTERVENTION

